Département du Doubs Arrondissement de MONTBELIARD Canton de BAVANS COMMUNE DE SAINTE-MARIE 25113 8 03-81-93-41-45

Sainte Marie, le 8 février 2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 6 février 2024

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 6 février 2024 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérald GROSCLAUDE, Maire de la commune.

Etaient présents: GROSCLAUDE Gérald - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis -- VALLAT Stéphanie - - BARAILLER Monique - BARBET Hervé -- BOURGEOIS Alain - GUERITTOT Geneviève - HERMANT Éric - MAITRE Martine - PETETIN Nathalie - VALLAT Guillaume -

Étaient absents excusés: BIRRINGER Frédéric - VALTON Julien.

Monsieur VALTON Julien donne procuration à Monsieur Éric HERMANT pour ce conseil municipal.

Madame Stéphanie VALLAT a été nommée secrétaire.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission bois et agriculture

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal que le cubage a été fait par la commission (253.38 m³ pour les hêtres et 21 m³ pour les chênes dont 5 m³ sur le terrain de moto-cross). Le tirage au sort des lots d'affouage a été fait et les lots de dépressage ont été griffés par l'ONF.

Commission Voirie Assainissement

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal que des travaux de marquage, réalisés par l'entreprise T1, ont débuté sur la commune.

Commission Aménagement du territoire

En cours:

PC:

GIUNTA Pierre – 11 rue Liliane Reuge – Construction d'un garage et carport -

DP:

PHOTO ECOLOGIE – 2 rue d'Echenans – Installation panneaux photovoltaïques

Retour:

CU informatifs:

Maître KELLER-NOTTER - 5 rue Derrière les Vergers - RÉPONDU LE 23/01/2024

TRAVAUX CD 33 - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'appel d'offre concernant les travaux de voirie du CD33 a été publié en date du 8 décembre 2023, avec un retour des candidatures au 8 janvier 2024 à 18h. En date du 10 janvier 2024, la commission ouverture des plis s'est réunie afin d'effectuer l'ouverture des offres, en présence de Monsieur Claude POIRSON du cabinet BEJ en charge de la maîtrise d'œuvre.

A la suite de l'ouverture des plis, Monsieur Claude POIRSON, comme le prévoit la mission de maîtrise d'œuvre, a procédé à l'analyse des offres et une synthèse a été présentée à la commission le mercredi 31 janvier 2024.

Suite à cette présentation, la commission propose de retenir l'entreprise CLIMENT, pour la réalisation des travaux du CD 33 pour un montant HT 664 826.14 €.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le choix de la commission et donc de confier les travaux d'aménagement de la traversée du de la RD 33 à l'entreprise CLIMENT pour un montant de 664 826.14 € HT.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Département n'a pas encore effectué de retour sur notre demande de subvention, le reste des démarches concernant le marché pour ces travaux sera donc mis en place dès que nous aurons reçu ces informations.

TRAVAUX CD33 - SYDED

Le Maire présente aux membres du conseil municipal la tranche 2 des travaux d'électrification CD33. Le montant de cette 2ème tranche est de 175 360 € TTC dont 102 010 € TTC à la charge de la commune.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend acte du plan de financement,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif,
- demande au SYDED d'assurer la maitrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux,
- autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage,
- autorise le Maire à signer les conventions financières et tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Ces travaux devraient commencer cet automne.

MAÎTRISE D'ŒUVRE: AVENANT CABINET BEJ

Le Maire présente aux membres du conseil municipal un avenant concernant la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet BEJ concernant les travaux du CD 33.

En date du conseil municipal 4 mars 2022, le Conseil Municipal avait validé le devis du cabinet BEJ pour les missions de maîtrise d'œuvres pour la réalisation des travaux de voirie du CD33.

Cette mission est calculée selon le montant prévisionnel des travaux (400 000 € HT). Cet avenant permet la prise en compte du montant des travaux arrêtés (664 000 € HT).

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant pour la maîtrise d'œuvre avec le cabinet BEJ d'un montant de 25 896 € HT soit 31 075.20 € TTC.

TAXES FONCIERES: EXONÉRATION DES LOGEMENTS NEUFS ÉCONOMES EN ÉNERGIE

L'article 143 de la loi de finances pour 2024 a revu la disposition d'exonération des logements neufs économes en énergie, codifié à l'article 1383-O B bis du code général des impôts, en l'adaptant à la nouvelle réglementation environnementale RE 2020 en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

En principe, la délibération d'institution de cette exonération est applicable, si elle est prise avant le 1er octobre d'une année, à compter de l'année suivante conformément à l'article 1639 A bis du code général des impôts.

Cependant, par dérogation prévue par l'article 143 de la loi de finances pour 2024, les délibérations prises avant le 29 février 2024 inclus sont applicables à compter de l'année 2024.

La commission finances qui s'est réuni en date du 5 février 2024, propose de ne pas mettre en place cette exonération

L'avis de la commission entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas mettre en place une exonération des taxes foncières pour les logements neufs économes en énergie.

DEMANDE DE SUBVENTION

La responsable de la commission présente aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention de l'AFSEP.

Après consultation des membres de la commission Animation concernant cette demande, celle-ci est unanime pour le refus de cette demande.

L'exposé de la responsable entendu, le Conseil Municipal rejette la demande de subvention de l'association AFSEP.

Concernant la demande de subvention du Moto Club de SAINTE-MARIE, le Maire souhaite que l'association précise sa demande en particulier le montant de la subvention et le motif. Le dossier de demande de subvention devra donc être rempli afin que ce dossier soit examiné lors du prochain conseil municipal.

DIVERS

Épandage des boues :

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le plan d'épandage des boues sur le territoire de la commune.

SIVU de la Chaulière

La Présidente du SIVU informe le Conseil Municipal qu'une fermeture de classe est prévu à la rentrée de septembre 2024. 14 nouveaux élèves prévus pour 26 qui partent au Collège.

Cette fermeture de classe amène une réflexion sur la pertinence de réaliser les investissements de rénovation énergétique prévus par le SIVU.

Le Maire organise une réunion avec les 5 autres Maires du SIVU pour mettre en place une information commune à toute la population du SIVU.

Transfert rétrocession voirie lotissement

Le Maire expose au conseil municipal que NEOLIA a obtenu un Transfert de Permis d'Aménager en fin d'année 2023 et déposera un Permis d'Aménager Modificatif en début d'année 2024.

NEOLIA réalise une opération de lotissement comprenant au total 16 lots destinés à la construction de maisons individuelles.

L'opération se situe sur les terrains cadastrés lieu-dit « Entre les Vies », section AB, d'une contenance totale d'environ 13 294 m².

La commune de SAINTE-MARIE, par convention, s'engage à prendre en charge, dès le constat de leur parfait achèvement et de leur bonne exécution, l'ensemble des voiries créées au sein du lotissement et des réseaux autres que les réseaux d'assainissement, d'eau potable et les infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales qui seront pris en charge par Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

Les constats du parfait achèvement des travaux seront réalisés avec l'ensemble des concessionnaires relatifs à ces travaux, et les PV de réception seront dressés et signés avec l'ensemble des partenaires. À la suite de ces réceptions, une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) sera déposée par NEOLIA en Mairie.

Le transfert de propriété en résultant sera régularisé par un acte notarié, chez le notaire en charge du futur lotissement. Les frais de notaire relatifs à cette rétrocession seront supportés par NEOLIA.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire de SAINTE-MARIE à signer la convention de transfert qui sera annexée au Permis d'Aménager Modificatif déposé en début d'année 2024.

Vélo:

Dans le cadre des festivités de PMA CFC 2024, une traversée de Montbéliard, à vélo est organisée le 16 mars en fin de journée. Départ du siège de PMA, arrivée à l'Axone. Chaque commune doit être représentée par au moins une personne.

En conséquence, le Maire lance un appel au volontaire : Qui pour traverser Montbéliard à vélo le 16 mars 2024.

Monsieur Alain BOURGEOIS pourrait être volontaire, sous réserve de disponibilité. Le Maire se renseigne sur le nombre de participant par commune.

Nettoyage de printemps :

La date retenue pour effectuer le nettoyage de printemps sur la commune est le samedi 23 mars 2024 à 9h.

Eclairage Public:

Un décalage concernant l'éclairage public a été observé (allumage et extinction), une modification de la programmation sera réalisée prochainement ainsi que le remplacement des lampes défectueuses.

Travaux accessibilité des toilettes salle des associations :

Une demande de réglage des cellules et du temps de l'éclairage est à réaliser, ainsi qu'une modification sur la porte des toilettes handicapés.

Cimetière:

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le seuil pour accueillir le mat et le drapeau au cimetière est prêt. Concernant le nouvel effondrement du mur du cimetière, un devis pour des réparations sera demandé en prévision du prochain budget.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h07.

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE

WIL SAME